

Madame Barbara Van der Wee
Place Jean-Jacobs, 9
1000 BRUXELLES

N/Réf. : AVL/cc/BXL-2.7/s.498
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Concerne : BRUXELLES. Rue Ravenstein, 23 / rue Royale, 10. Palais des Beaux-Arts.
Percement d'une baie entre le hall des sculptures et la salle du conseil.
Demande modifiée.
Demande d'avis de principe

En réponse à votre demande du 25 mars 2011 et suite à la réunion qui s'est déroulée sur place le 28 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 6 avril 2011 concernant l'objet susmentionné.

Une nouvelle réunion a été organisée sur place dans l'urgence le lundi 28 mars à 8h00, suite à la demande du Directeur du Palais des Beaux-Arts, Monsieur Paul Dujardin, et de Monsieur Peter Swinnen, architecte, dont les travaux seront exposés à partir du mois de mai dans trois salles attenantes au grand Hall Horta.

La réunion avait pour objet de compléter les informations que la CRMS avait reçues dans le dossier et lors des deux réunions précédentes, organisées sur place.

Cette nouvelle demande mettait en avant plusieurs faits nouveaux :

- Les sondages ont montré que cette paroi n'était pas constituée d'un voile de béton mais qu'elle était réalisée en simple maçonnerie de brique. Il se pourrait que les pilastres (qui ne figurent pas sur les plans originaux de Horta) soient décoratifs et n'aient pas été prévus au départ.
- Suite à la réaction de la CRMS et aux motivations qu'elle invoque, la demande de percer une ouverture entre l'ancien hall de sculpture et la salle du Conseil est modifiée. Il ne s'agirait plus de mettre en place le projet initial proposé par Monsieur Swinnen (porte couverte de marbre noir côté hall et de marbre blanc côté salle, glissée à l'intérieur du mur en position ouverte et, en position fermée, escalier escamotable) mais de réaliser une simple ouverture, sans porte coulissante. Cette ouverture serait également réalisée à titre provisoire : elle serait rebouchée après cette exposition.
- Cette ouverture est motivée non seulement par le souhait de présenter une projection sur le grand mur de la salle du Conseil qui serait découverte frontalement par le public mais aussi par le contenu particulier de cette salle consacrée au réaménagement de la place principale de Tirana. Le souhait de M. Swinnen est de favoriser, à l'aide d'un passage un peu étroit et de la rupture de niveau qui existe entre les deux espaces, une mise en condition des visiteurs et une prise de conscience du fossé qui sépare notre univers quotidien de celui de l'Albanie d'aujourd'hui.

Si elle comprend l'objectif du demandeur, la Commission estime qu'elle ne peut, en fonction du contenu des expositions, autoriser le percement de baies provisoires (que l'on

reboucherait ensuite) entre le grand hall Horta et tel ou tel autre local adjacent. De manière générale, les interventions provisoires dans un patrimoine classé ne peuvent, par définition, jamais être destructives. Malgré les nouvelles considérations avancées par les demandeurs, la CRMS réitère donc, à l'unanimité, son avis de principe défavorable. Elle suggère aux demandeurs l'utilisation éventuelle de moyens virtuels (hologrammes ou autres) pour aboutir à l'effet recherché.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de San
Présidente f. f.

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme F. Boelens.
- Palais des Beaux-Arts, Monsieur Paul Dujardin, Directeur - Rue Ravenstein, 23, 1000 Bruxelles.